

Communication

L'AFIEG rappelle son attachement à la visibilité du cadre réglementaire et législatif et regrette vivement l'incertitude pesant sur les fournisseurs concernant l'entrée en vigueur du TURPE 5

16 mars 2017

Dans son Livre Blanc publié le 1^{er} mars 2017, l'Association Française Indépendante de l'Électricité et du Gaz rappelait l'importance de « *garantir les conditions d'une stabilité juridique et réglementaire dans des conditions d'égalité pour tous les acteurs* ».

A plusieurs reprises depuis sa création en 2012, l'AFIEG a alerté les pouvoirs publics sur les risques que les incertitudes légales et réglementaires faisaient régulièrement peser sur les opérateurs du secteur de l'énergie, en ne leur permettant pas d'envisager sereinement leur développement.

A cet égard, l'AFIEG souligne et regrette vivement la situation d'incertitude dans laquelle se trouvent les consommateurs et les fournisseurs d'électricité, quant à l'entrée en vigueur du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 5) prévue le 1^{er} août 2017, suite à la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) et aux recours formés devant le Conseil d'Etat.

C'est pourquoi elle demande que l'incertitude pesant actuellement sur le TURPE 5 soit levée au plus vite.

L'AFIEG, présidée par Marc Boudier, regroupe des entreprises françaises ou des filiales d'opérateurs européens du système électrique et gazier : Alpiq, BKW, Endesa, Gazprom Energy, Pont-sur-Sambre Power / Toul Power, Uniper et Vattenfall et compte parmi ses membres associés Enovos, Energies Libres et Novawatt. Son objectif est de contribuer au développement d'un marché plus concurrentiel dans les secteurs de l'électricité et du gaz, tant sur les activités de production que de fourniture d'électricité, afin d'offrir un plus large choix au client et d'améliorer la compétitivité de nos industries.

AFIEG – Association française indépendante de l'électricité et du gaz – 37 rue du Colisée 75008 Paris